



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 25 mars 2021, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 025A-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 3'715'000.— POUR LA RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU PARKING DE L'OCTROI SIS PLACE DE L'OCTROI PARCELLE N° 2680 À CAROUGE

Le Conseil municipal, à la majorité par 24 oui, 2 non et 3 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 3'715'000. — (dont CHF 175'000. — d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la rénovation et mise en conformité du parking de l'Octroi sis place de l'Octroi, parcelle 2680 à Carouge ;
2. D'étudier un système de reconnaissance des plaques d'immatriculations et le réaliser en fonction du montant alloué ;
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2023 au moyen de 30 annuités sous rubrique 61.50.

2. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 026A-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 986'000.— POUR LA RÉNOVATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU PARKING DU CENTRE COMMUNAL SIS RUE JOSEPH-GIRARD PARCELLE N° 3009 À CAROUGE

Le Conseil municipal, à la majorité par 23 oui, 3 non et 3 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 986'000. — (dont CHF 50'000. — d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la rénovation et mise en conformité du parking du Centre communal sis rue Joseph-Girard, parcelle 3009 à Carouge ;
2. D'étudier un système de reconnaissance des plaques d'immatriculations et le réaliser en fonction du montant alloué ;
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2023 au moyen de 30 annuités sous rubrique 61.50.

3. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 028-2021 : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION BRUCKNER

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'adopter les nouveaux statuts de la Fondation Bruckner, dont un exemplaire fait partie intégrante de la présente délibération ;
2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications des statuts par le Grand Conseil ;
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).

Le délai pour demander un référendum expire le 12 mai 2021.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Dans sa séance ordinaire du 25 mars 2021, le Conseil municipal a également adopté la résolution municipale suivante :

1. RÉSOLUTION MUNICIPALE 003-2021 : POUR DES LIEUX DE RENCONTRES, FESTIFS ET ABORDABLES EN EXTÉRIEUR

Le Conseil municipal, à la majorité par 17 oui, 6 non et 5 abstentions, invite le Conseil administratif :

1. À identifier et mettre à disposition de la population des espaces estivaux de rencontres, festifs et culturels en extérieur conformément aux mesures sanitaires et à leur évolution ;
2. À en proposer la gestion à des associations à but non lucratif, collectifs d'habitants ou autres organismes et encourager la pratique de prix abordables pour toutes et tous ;
3. À soutenir les initiatives citoyennes existantes ou à venir allant dans ce sens.

Le Président :



Date d'affichage : le 2 avril 2021/sde